



4^{ème} et 3^{ème} de SEGPA



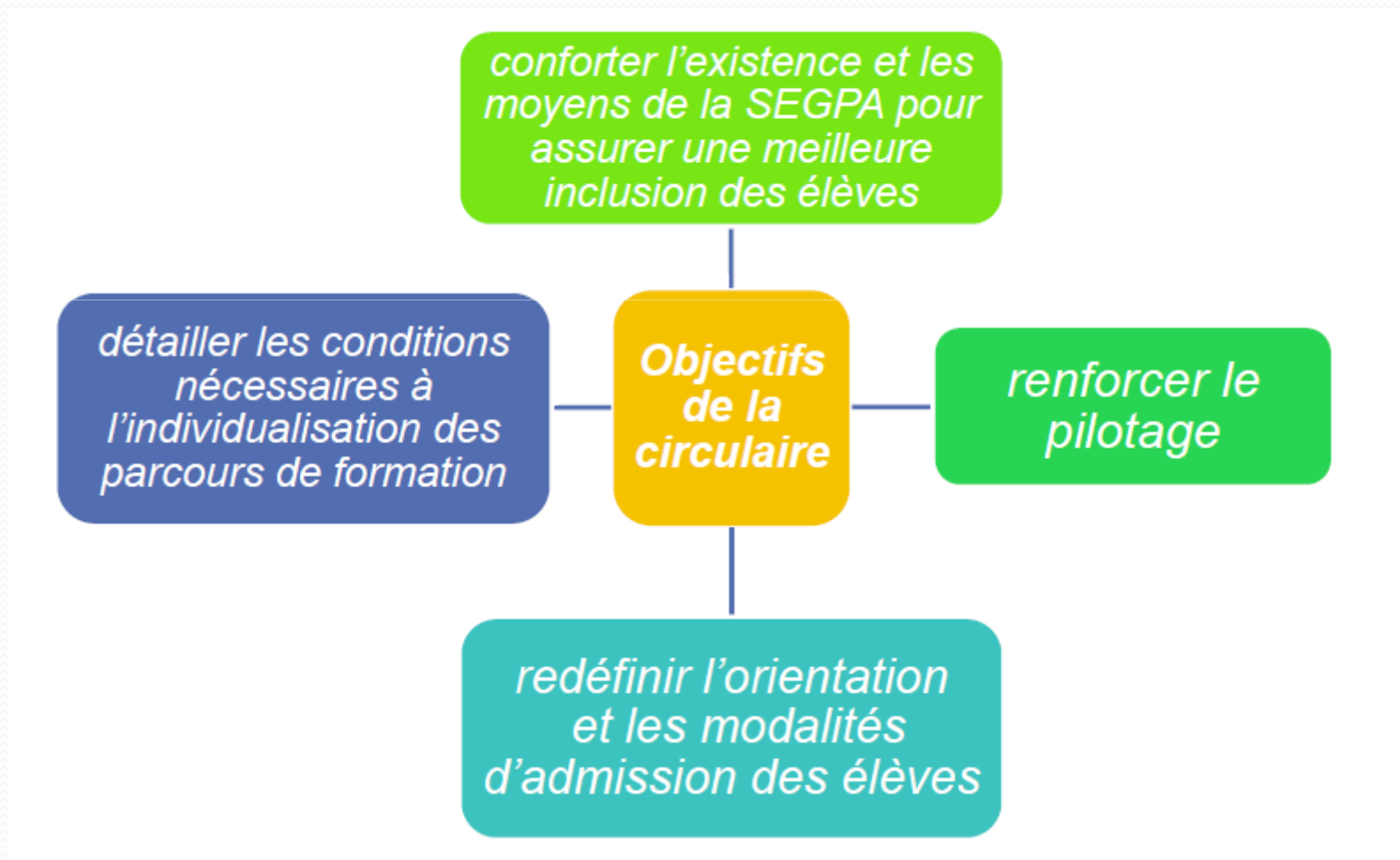
Champ Hygiène Alimentation Services Document de travail

Stéphanie LIBERT
Inspecteur de l'Éducation Nationale
SBSSA
Stephanie.libert@ac-besancon.fr
Novembre 2016

Les textes de référence

- **BOEN n° 17 du 23 avril 2015** sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- **Arrêté du 21 octobre 2015** relatif aux enseignements adaptés
- **BOEN n° 40 du 29 octobre 2015** sur les enseignements adaptés.
- **BOEN n° 11 du 26 novembre 2015** sur le programme d'enseignement du cycle des approfondissement
- **BOEN n° 1 du 7 janvier 2016** sur les horaires des SEGPA
- **BOEN n° 13 du 31 mars 2016** sur réussir l'entrée au lycée professionnel
- **BOEN n° 14 du 8 avril 2016** sur le DNB, les modalités d'attribution à compter de la session 2017.
- **Arrêté du 10 juillet 2016** relatif à la modification des conditions de délivrance du CFG.
- **BOEN n° 35 du 29 septembre 2016** sur DNB, les instruction élaboration sujets.
- **BOEN n° 37 du 13 octobre 2016** sur référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers.
- **Les parcours :**
 - Citoyen : <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-une-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>
 - Éducation culturelle et artistique : **BOEN n° 28 du 9 juillet 2015**
 - Avenir : **BOEN n° 28 du 9 juillet 2015**
 - Educatif de santé : **BO EN n° 5 du 4 février 2015**

La circulaire du 28 octobre 2015 ...



... et ses points essentiels

Modalités d'admission
Public

Modalités
pédagogiques
(EPI, AP, inclusion,
groupe de travail, co-
intervention)

Une 6ème SEGPA
particulière

Structure et horaires

Mission du directeur
adjoint chargé de la
SEGPA

Parcours AVENIR

Une ambition
renforcée pour les
élèves

Les champs
professionnels

Un parcours
individualisé pour
chaque élève

En résumé

Les circulaires n° 2006-139 du 29 août 2006 et n° 2009-060 du 24 avril 2009 concernant la Segpa sont abrogées. La mise en œuvre des nouvelles dispositions inscrites dans la présente circulaire est effective à compter de la rentrée 2016.

Un nouvel Arrêté est paru au JO du 16/12/2015 et a rectifié les textes précédents.

- en 6° (-0,5h = 26h) : suppression des modules d'aides spécifiques (-2h), augmentation en maths (+0,5h), augmentation en sciences et technologie (+1h)
- en 5° (+1h = 26h) : augmentation en français (+0,5h), augmentation des modules d'aides spécifiques (+0,5h)
- en 4° (-0,5h = 28h) : diminution en français (-0,5h)
- en 3° (= 31,5h) : diminution en français (-0,5h), augmentation en maths (+0,5h), augmentation en EPS (+ 1h) **mais disparition de l'heure fléchée PSE**

Les élèves des SEGPA gardent le même volume de découverte professionnelle (6h en 4ème et 12 h en 3^{ème}) dans le cadre de l'Enseignements de complément". C'est là la "disposition spécifique".

Sont clairement indiqués :

Vie de classe (10 h annuelles dès la 6°),

Enseignement complémentaire : Accompagnement Personnalisé

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (~~uniquement~~ en 5°, 4° et 3°),

~~Enseignement de complément (4 h incluses dans l'horaire, inchangé, de Découverte professionnelle en 4° et 3°)~~

1. Une structure spécifique pour une meilleure inclusion des élèves

Si la Segpa permet aujourd'hui la mise en œuvre d'une pédagogie attentive aux besoins des élèves qui en relèvent, elle doit nécessairement évoluer pour mieux répondre à leurs besoins éducatifs particuliers, aux attentes des familles, s'adapter davantage aux compétences des élèves et favoriser les projets communs entre les classes de collège et la Segpa. L'inclusion peut favoriser l'évolution des compétences et influencer sur le comportement des élèves qui en bénéficient. Au sein d'un collège plus inclusif, la Segpa, bien identifiée comme structure doit permettre, pour les élèves issus de classes de CM2 pré-orientés en Segpa de poursuivre les enseignements du cycle de consolidation, et pour l'ensemble des élèves en situation de grande difficulté scolaire d'être mieux pris en compte dans le cadre de leur scolarité en collège.

Des situations d'enseignement conjointes avec des élèves qui bénéficient de la Segpa et d'autres élèves du collège seront, à chaque fois que c'est possible, recherchées.

2. Une orientation et des modalités d'admission redéfinies

L'enseignement adapté (est présenté) aux familles dès le début du cycle de consolidation. La démarche d'orientation ... comporte deux phases distinctes :

- pré-orientation fin de classe de CM2 en classe de sixième Segpa ;
- orientation en Segpa en fin de sixième.

L'élève pré-orienté en Segpa est affecté, en fonction des places disponibles, dans un collège qui en dispose.

À la fin de la troisième année du cycle de consolidation (6^o), le conseil de classe peut proposer une orientation vers les enseignements adaptés.

3. Un fonctionnement qui vise une meilleure inclusion de la Segpa dans le collège

Les élèves ayant fait l'objet d'une décision de pré-orientation ou d'orientation sont inscrits en Segpa. Les programmes d'enseignements de référence sont ceux du collège, avec les adaptations et aménagements nécessaires ...

La Segpa a pour ambition l'acquisition des compétences du socle commun ... pour les élèves qu'elle accompagne vers l'accès à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V. Une organisation spécifique de la scolarisation des élèves du collège qui bénéficient de la Segpa est mise en place avec, à la fois, **un enseignement au sein de la Segpa, des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de Segpa et les classes de collège.**

La Segpa ne doit en effet pas être conçue comme le lieu unique où les enseignements sont dispensés aux élèves qui en bénéficient. Ces élèves sont accompagnés dans leurs apprentissages par les enseignants spécialisés, **soit dans leur classe au sein de la Segpa, soit dans les temps d'enseignement dans les autres classes du collège, soit dans des groupes de besoin.**

On veillera à ce que, pour chaque élève de la Segpa, la classe dans laquelle il suit les cours avec les autres élèves soit la même tout au long de l'année et que tous les élèves d'une division de la Segpa ne soient pas intégrés dans une même classe, afin de faciliter l'inclusion dans le groupe et le sentiment d'appartenance.

Comme tous les collégiens, ceux qui reçoivent un enseignement adapté bénéficient des **enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et de l'accompagnement personnalisé** mis en place par la nouvelle organisation des enseignements au collège.

On veillera à ce que chaque élève bénéficiant de la Segpa soit, dans ce cadre spécifique, rattaché toute l'année à une classe unique, afin de faciliter l'inclusion dans le groupe et le sentiment d'appartenance.

L'entrée en SEPGA à partir de la classe de quatrième doit garder un caractère exceptionnel.

Les temps de regroupement au sein de la Segpa, qui sont majoritaires, ne doivent pas constituer la seule modalité d'enseignement proposée.

4. Un pilotage renforcé

Garant de la mixité sociale, le chef d'établissement est attentif au fonctionnement inclusif de la Segpa lorsqu'il constitue les emplois du temps des élèves, favorisant notamment l'organisation des enseignements en barrette, la répartition des élèves en divisions hétérogènes, et la participation des élèves du collège bénéficiant de la Segpa à l'accompagnement personnalisé et aux enseignements pratiques interdisciplinaires dans une autre classe du collège.

6. Préparation à l'accès à une formation professionnelle

... Le parcours Avenir doit permettre à tous les élèves de Segpa de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter et développer le goût d'entreprendre et d'innover, au contact d'acteurs économiques et par la découverte des établissements de formation diplômante.

En classe de 4^o, deux stages d'initiation en entreprise d'une semaine chacun sont organisés dans deux champs (ou deux domaines) différents. Pour le cas où les élèves ne pourraient bénéficier de stage en entreprise en 4^o en raison de leur âge, ces stages seraient remplacés par un stage de découverte des formations professionnelles dans des établissements de formation.

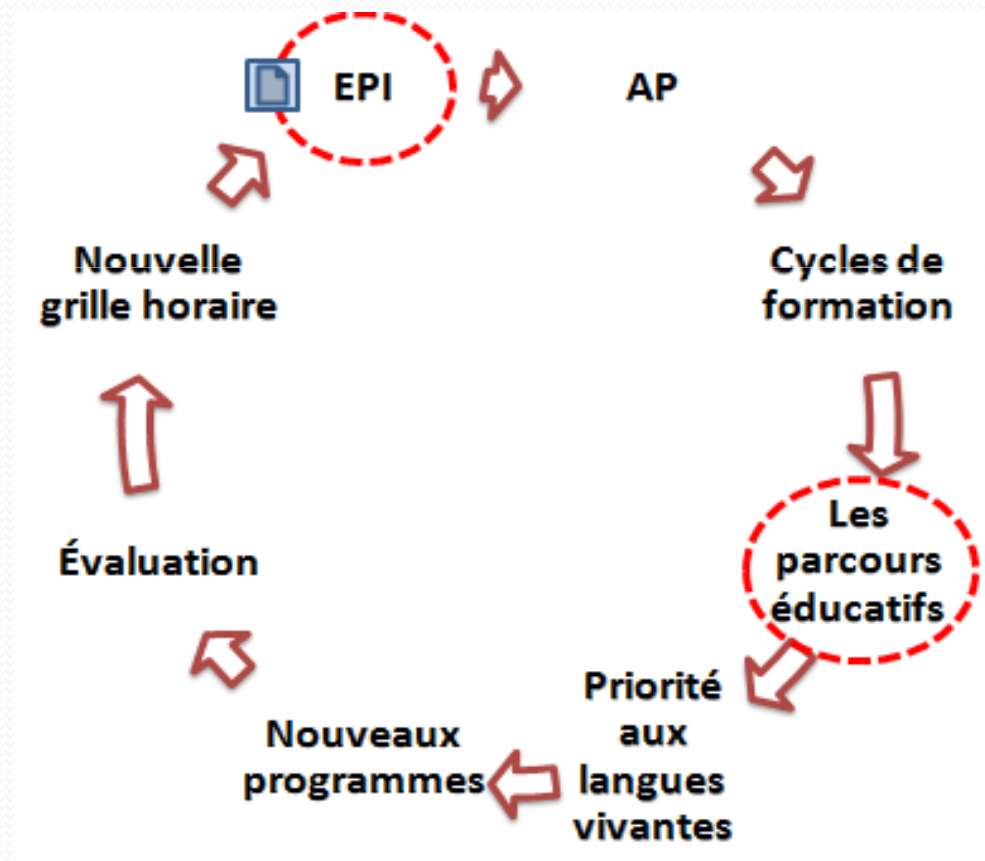
En classe de 3^o, deux stages d'application en entreprise de deux semaines chacun sont organisés en tenant compte de l'évolution du projet professionnel de l'élève. Un troisième stage, d'une durée maximale de deux semaines, est envisageable en fin d'année scolaire, s'il est susceptible de confirmer le projet de formation professionnelle de l'élève.

Selon le projet de fonctionnement de la Segpa et le projet professionnel de l'élève, l'organisation de ces stages peut être également envisagée au travers d'une globalisation de leur durée qui pourra être comprise entre quatre et dix semaines sur les deux années.

Une attention particulière doit être portée à la liaison entre le collège et les lycées professionnels et établissements d'enseignement professionnel.

Les modalités pédagogiques

- EPI
- AP
- Groupe de besoin
- Co-intervention
- Le parcours avenir



Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires permettent aux élèves d'engager un autre rapport aux savoirs dans un temps privilégié et dédié à la démarche de projet. **L'interdisciplinarité permet de croiser les acquis disciplinaires et de leur donner plus de sens.** Les élèves se familiarisent avec la démarche de projet et leur travail aboutit à une réalisation concrète.





Les groupes de besoins

Les groupes de besoin

Les élèves d'un niveau d'enseignement, dont les élèves qui bénéficient de la Segpa, sont répartis en groupes de besoin. Les professeurs de la discipline et l'enseignant spécialisé prennent en charge chacun un groupe, l'enseignant spécialisé apportant un étayage aux élèves les plus en difficulté.

Les élèves qui bénéficient de la Segpa sont répartis dans les groupes en fonction de leurs compétences; ils ne sont pas rassemblés dans le groupe animé par l'enseignant spécialisé. Cette organisation favorise une prise en compte des difficultés des élèves et induit des effectifs moins nombreux pour les professeurs de collège. Elle permet aux élèves en difficulté qui ne bénéficient pas de la Segpa de profiter d'un enseignement adapté à leurs besoins spécifiques. Elle permet également aux élèves qui bénéficient de la Segpa de valoriser leurs compétences.



Le Parcours avenir

Le parcours Avenir doit permettre à tous les élèves de Segpa de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter et développer le goût d'entreprendre et d'innover, au contact d'acteurs économiques et par la découverte des établissements de formation diplômante.

En classe de cinquième, l'enseignement de technologie s'appuie sur les programmes du collège

À partir de **la classe de quatrième**, la démarche de projet s'inscrit dans le cadre de situations empruntées à différents champs professionnels. Les activités proposées aux élèves au sein des plateaux techniques de la section et de son réseau leur permettent de développer certaines des compétences auxquelles la formation professionnelle fera appel et de faire évoluer la représentation qu'ils se font des métiers. De durée limitée, ces travaux doivent permettre plusieurs réalisations au cours de l'année scolaire afin de construire de nouveaux apprentissages à partir de situations concrètes.

En classe de troisième, l'objectif visé prioritairement est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante. Cette préparation s'effectue dans le cadre de champs professionnels dont les formations diplômantes correspondantes sont clairement identifiées. Les activités se situent en perspective d'objectifs professionnels faisant appel à des compétences communes à plusieurs métiers voisins

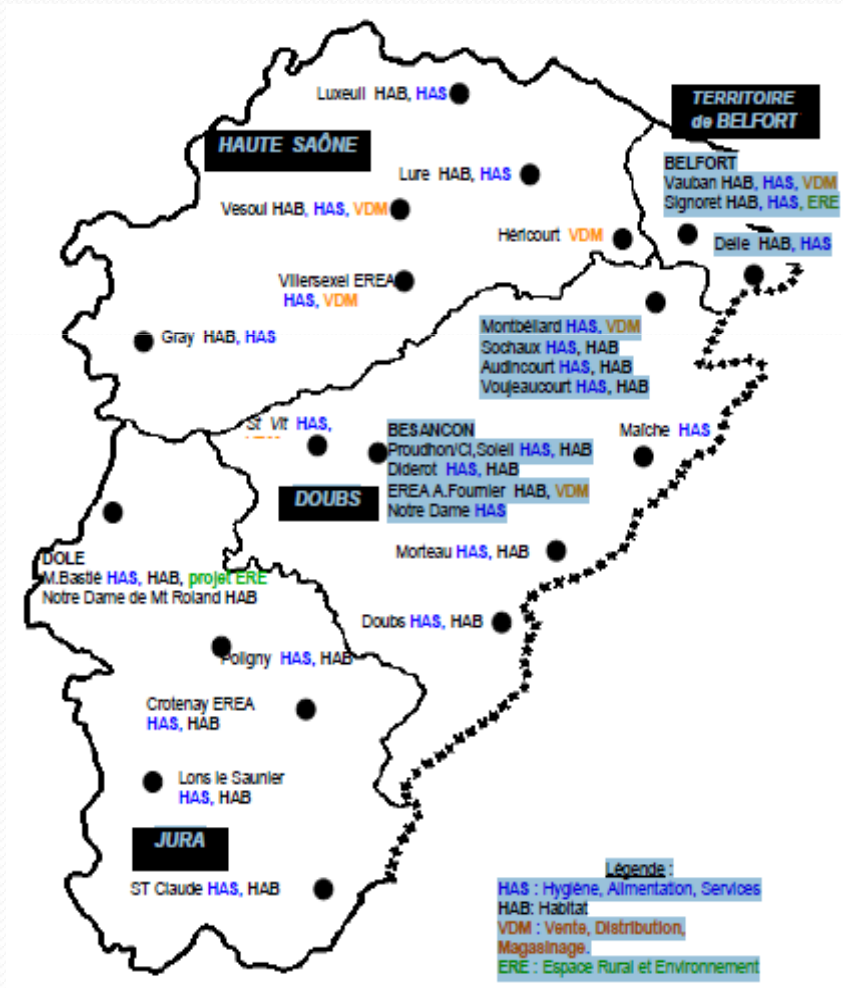
La nouvelle grille horaire

Les horaires hebdomadaires obligatoires				
Enseignements	6e	5e	4e	3e
Education physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire Géographie EMC	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences et technologie	4 h	4 h 30	3 h	2 h
Découverte professionnelle			6 h	12 h dont 1 h de PSE
Module d'aides spécifiques		2 h 30		
Total* * + 10 h de vie de classe/an	23h+3h consacrées à l'AP	22h+4h***	24h+4h ***	27h30 + 4h***

***Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires)

Les SEGPA de l'académie de Besançon

Ce guide est destiné aux professeurs de biotechnologie de l'académie de Besançon, confirmés ou débutants, pour les accompagner dans la mise en œuvre de la rénovation et la mise en conformité du plateau technique HAS.





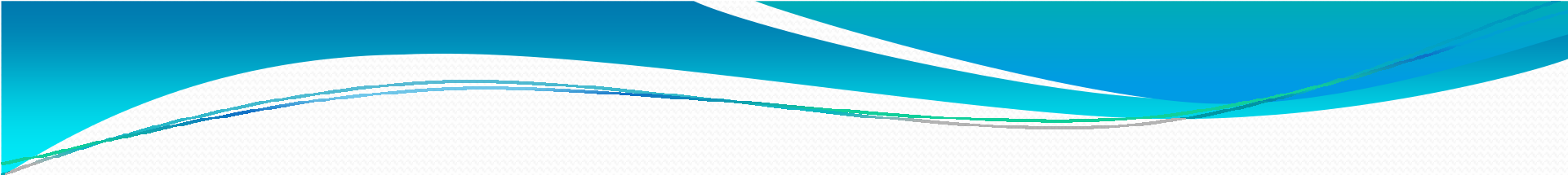
Organisation générale

L'enseignement en 4^{ème} et 3^{ème} doit favoriser des « pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique », en référence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'appuie sur le programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4) du collège, des « pratiques de projets sont mise en œuvre ». Il veille à favoriser une « meilleure inclusion » de l'élève au sein du collège. Il vise à permettre à l'élève d'accéder à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V.

L'affectation des 3^{ème} SEGPA en CAP

Originaire scolaire des élèves affectés

	Académie		Doubs		Jura		Haute Saône		T. de Belfort	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
3 ^{ème}	93	21.1%	56	25.6%	13	14.9%	13	16.9%	11	19.3%
3 ^{ème} PP	21	4.8%	8	3.7%	6	6.9%	2	2.6%	5	8.8%
3 ^{ème} SEGPA	206	46.8%	86	39.3%	51	58.6%	41	53.2%	27	47.4%
Autres	120	27.3%	69	31.4%	17	19.6%	21	27.3%	43	24.5%
Total	440		219		87		77		57	



Une attention particulière sera portée à l'obtention des attestations de sécurité routières et du certificat de prévention et de secours civiques niveau 1 ; il en sera de même pour l'éducation à la santé et à la sexualité.

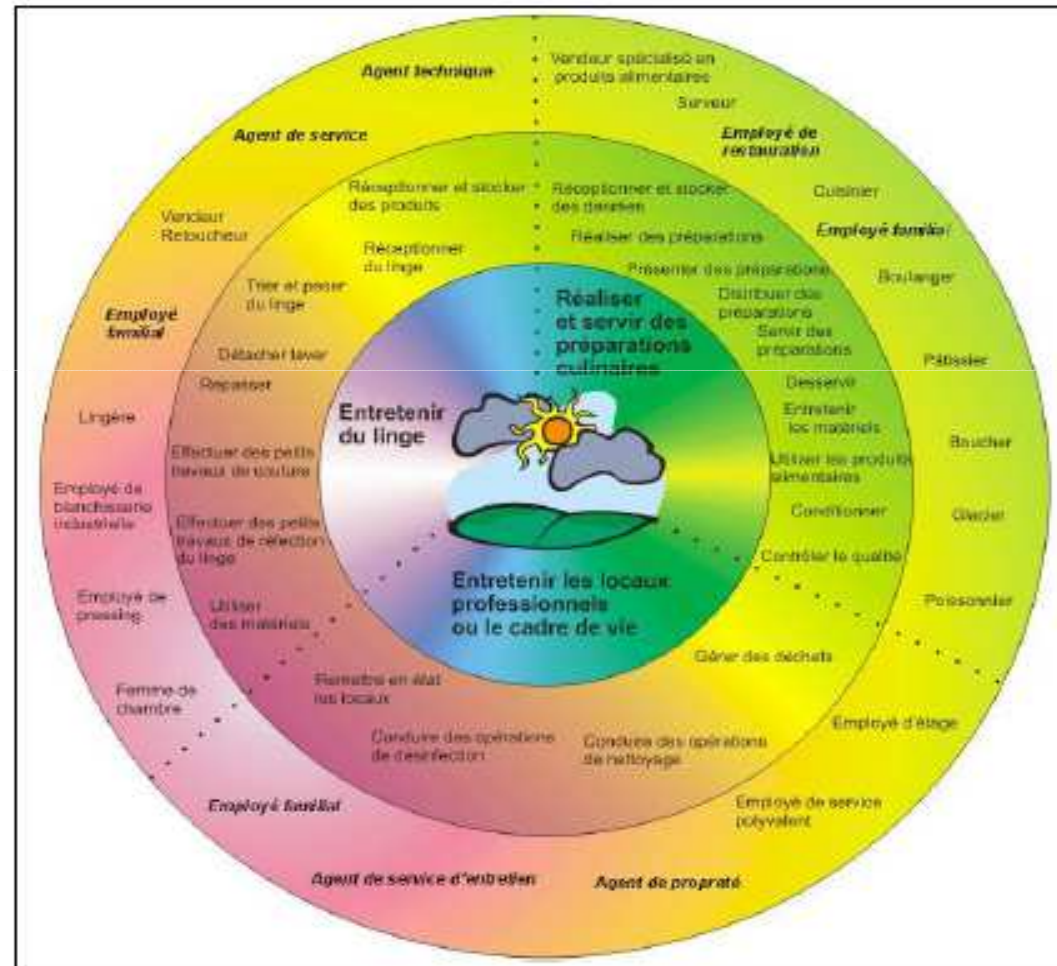
Classe de 4^{ème}

- Découverte des champs professionnels
- Découverte des métiers liés au champs sur les plateaux de la ou des SEGPA mise en réseau et par des travaux sur projets techniques
- Stages d'initiation

Classe de 3^{ème}

- Approfondissement de la connaissance des spécificités des métiers
- Acquisition de compétences transversales par l'utilisation du plateau technique et de travaux sur projets techniques
- Stages d'application

Présentation du champ professionnel HAS



Les activités pédagogiques du champ HAS participent au développement des compétences requises sur les métiers du champ ainsi qu'à l'acquisition ou la consolidation des compétences générales **du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Domaine de compétences	Composantes
D1 : La langue pour penser et communiquer	Apprentissage et maîtrise : langue française – langues vivantes étrangères ou régionales – langages scientifiques, mathématiques, informatique – langage du corps
D2 : Les méthodes et outils pour apprendre	Enseignement explicite des moyens d'accès à l'information-documentation, des outils numériques, de la conduite de projets + organisation des apprentissages
D3 : La formation de la personne et du citoyen	Apprentissage de la vie en société, de l'action collective, de la citoyenneté (formation morale et civique)
D4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques	Développement de la curiosité, du sens de l'observation, de la capacité à résoudre des problèmes dans un domaine centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers
D5 : Les représentations du monde et l'activité humaine	Compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace + interprétation des productions culturelles + connaissance du monde social contemporain

Le champ professionnel HAS recouvre les activités des domaines :

- de la propreté,
- des métiers de bouche,
- de l'hôtellerie-restauration,
- des services à la personne, aux entreprises et aux collectivités.

Les quatre pôles du champ professionnel HAS se déclinent en activités professionnelles relatives à :

- la production culinaire et/ou distribution et/ou vente,
- l'entretien du linge et travaux simples de couture,
- l'entretien des locaux.

Un **projet technique** peut mettre en œuvre une ou plusieurs activités professionnelles. Il doit associer :

- les activités pratiques professionnelles au sein du plateau technique,
- les stages d'initiation et application en milieux professionnels,
- les activités de découverte professionnelle.

Sa durée est adaptée à la répartition hebdomadaire des séquences. Il doit être formalisé pour pouvoir être présenté par l'équipe pédagogique aux élèves. L'élève doit être capable d'évaluer son travail au regard des critères et d'indicateurs de performances déterminés par l'enseignant.

Un exemple de projet technique en HAS est consultable sur http://eduscol.education.fr/cid48069/ressources-pour-les_enseignants.html

Organisation fonctionnelle du plateau technique HAS

Le plateau technique correspond à une organisation spatiale et matérielle qui permet aux élèves de conduire des activités de découverte de l'ensemble du champ professionnel donné. Il comprend au moins deux zones , chacune pouvant être distribuée en plusieurs secteurs :

- une zone dédiée à des **activités pratiques** mettant en œuvre des équipements s'inscrivant dans les limites prescrites par le code du travail;
- une zone dédiée à des **activités de préparation, de recherche et de synthèse.**

Les locaux du champ HAS comprennent :

- une salle polyvalente,
- un espace de préparation culinaire,
- une salle d'entretien du linge
- un espace d'entretien des locaux
- des vestiaires avec sanitaires

Comme tous les collégiens, les élèves de SEGPA peuvent accéder aux salles spécialisées de l'établissement : CDI, salles de sciences, d'informatique...

Suite de formations professionnelles possibles

CAP Restaurant

CAP Cuisine

CAP Agent Polyvalent de restauration

CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif

CAP Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural

CAP Agent de Propreté et d'Hygiène

CAP Métiers du Pressing

CPA Métier de la Blanchisserie Industrielle ...

Liste non exhaustive